



★EUROSPORT



K.A.S Kerfeunteun Animations Sportives

TOUR DU FINISTÈRE
Samedi 15 avril



2017

32^e
édition

Coupe de France PMU

Connectez-vous !
www.tourdufinistere.fr

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



Siège social : 8 D, avenue de la France Libre - 29000 QUIMPER
Mobile 00 33 (0)6 08 55 16 56 Email : jpwtdf@orange.fr



TOUR DU FINISTERE
Coupe de France PMU
Samedi 15 avril 2017

Organisateur :

Jean-Paul Waterloos
8 D avenue de la France Libre 29000 Quimper
Mobile : 00.33.(0).6.08.55.16.56 E. Mail : jpwtidf@orange.fr
Site officiel internet : www.tourdufinistere.fr

Comité d'organisation

Fonctions	Nom - Prénom
Directeur de l'organisation	Jean-Paul Waterloos
Directeur adjoint de l'organisation Gestion Générale moyens techniques	Raymond Ferrant – Daniel Canevet Raymond Le Boulbard- Jean-Yves Alanou
Secrétaire Déléguée permanence	Edith Debelhoir Isabelle Canevet
Trésorier Protocole-Gestion affiches-Programmes	Jeanne-Marie Guennec Loïc Debelhoir
Buffet départ – Accueil invités	Patrice Poirier Philippe Luyer
Logistique site arrivée	Daniel Canevet-Thierry Poupon Michel Le Yeuch- Daniel Autret
Parc automobile Invités itinérants	Fred Le Corre Gilles Rivoal – Serge Le Saint
Logistique Générale Visuels extérieurs	Daniel Diligeart – Jean Le Moal Jacques Darcillon
Restauration	Luc Guilloux Robert Loussouarn
Logistique site départ	Dominique Réalland Jean Balanec-Gérald Barré
Sécurité circuit arrivée	Louis Dorval
Référent Sécurité	Dominique Réalland
Sono Vidéo	Roger Chalony
Relations Publiques Relations Médias	Marc Fayet Gérard Classe
Animation	Jean-Pierre Le Goff

Assistance comité

Georges Kergonna Robert Evano Bertrand Bodilis Pierre Jezequel Alain Lern Yves Breton Christelle Quéré Marcel Clerc'h Michel Pouliquen	Philippe Pétillon Pascal Ouadec Christian Poupon Michel Le Bras Jean-René Patérour Marc Debelhoir Jean-René Le Bras Jean Floch Jacques Suignard
--	---

Composition du collège des commissaires

Fonctions	Nom – Prénom
Président du Jury	Laurent Generelli
Commissaire 1	Jacky Tarenne
Commissaire 2	Gabriel Berthelot
Juge à l'arrivée	Damien Quillivic
Commissaire moto 1	Yann Robic
Commissaire moto 2	Morgane Garnier
Agent de contrôle du dopage	

Information course

Fonctions	Nom – Prénom
Speaker 1	Daniel Mangeas
Speaker 2	Michel Bourhis
Liaison radio-tour – dépannage neutre	Vitta
Info caravane	Paul Thomas
Info liaison podium	France Bleu Breiz Izel
Ardoisier	Elisabeth Jégou/Jean-Michel Fily
Classements intermédiaires « sprints »	Anne Massé
Moto info	Jean-Jacques Auffret

Assistance course

Fonctions	Nom – Prénom
Médecin	Jean-Paul Louboutin
Ambulance	Ambulances Keraval
Secours circuit arrivée Quimper	Hôpital de Cornouaille – SMUR
Car podium	Crédit Agricole-Portix-Trégor sono
Moto dépannage neutre	Vitta
Régulation course	Micheline Le Moigne
Photo - Finish	Matsport
Motos (sécurité-Commissaires-Presses)	Motards Sports Médias Evènements
Véhicules officiels	G.Nédélec-Peugeot Quimper
Sonorisation	Daniel Bourhis

Avec le concours des :

Services du peloton motorisé du Finistère et services de police municipal
Signaleurs bénévoles

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : Organisation

Le Tour du Finistère est organisé par le comité d'organisation Kerfeunteun Animations Sportives « K.A.S. » 8 D avenue de la France Libre 29000 Quimper sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI) . L'épreuve se dispute le samedi 15 avril 2017.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.1. Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants pour le classement UCI calendrier continental :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Points	125	85	70	60	50	40	35	30	25	20	15	10
Place	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Points	5	5	5	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Place	25											
Points	3											

Article 3 : Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : UCI Pro Teams (maxi 50%) - Continentales Professionnelles UCI - Continentales UCI - Nationales

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipes est de minimum 5 et de maximum 8 coureurs.

Article 4 : Permanence

Permanence veille du départ à Quimper : Vendredi 14 avril 2017 de 15H30 à 16H45

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence :

Hôtel Ibis Quimper Nord
Rue Gustave Eiffel Quartier de l'Hippodrome 29000 Quimper
Tel : 02.98.90.53.80 Fax : 02.98.52.18.41
Sortie Quimper Nord sur la voie express N 165

Réunion des Directeurs Sportifs

La réunion des Directeurs Sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 17H00 le vendredi 14 avril 2017 et aura lieu à l'Hôtel Ibis Quimper Nord.

Permanence de départ à Saint-Evarzec : Samedi 15 avril 2017 de 09H00 à 12H00

Halle des sports
Rue de la Liberté
29170 Saint-Evarzec
Tel : 06.45.27.79.97

Permanence d'arrivée à Quimper : Samedi 15 avril 2017 de 14H30 à 18H30

Avant l'arrivée au Complexe Stade de Penvillers
Entrée rue de Stang Bihan 29000 Quimper - Tel : 06.45.27.79.97
Après la course à l'Artimon

Article 5 : Coupe de France PMU

L'épreuve attribue des points pour la Coupe de France PMU 2017 qui comporte un classement individuel, et un classement individuel des jeunes (25 ans et moins dans l'année), pour tous les coureurs, et un classement par équipes pour les groupes français.

Article 6 : Radio Tour

Les informations course sont émises sur la fréquence **157 550 MHz**.

Article 7 : Ravitaillement

Une zone de ravitaillement est matérialisée sur 3 kilomètres à partir du kilomètre 87.1 avant la traversée de Plonevez du Faou.

Article 8 : Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par « Vitta ».

Le service est assuré au moyen de 3 véhicules de dépannage.

Article 9 : Service médical :

Conformément aux articles 1.2.066, 1.2.067 et 1.2.068 du règlement UCI, l'épreuve dispose d'un service médical assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. En revanche, et comme prévu aux articles 1.1.006 et 1.1.022, les coureurs et accompagnateurs d'un groupe sportif doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également le rapatriement) qui pourraient leur être dispensés en dehors de la course.

Liste des hôpitaux

Centre hospitalier de Cornouaille, **14 bis avenue Yves Thépot**
29000 Quimper
Tel : 02.98.52.60.60

Centre hospitalier universitaire, 2 avenue Foch 29200 Brest
Tel : 02.98.22.33.33

Centre hospitalier des pays de Morlaix, 15 rue Kersaint Gilly 29600 Morlaix Cedex
Tel : 02.98.62.61.60

Article 10 : Déviation

Une déviation obligatoire est mise en place pour les véhicules y compris les motos à 50 mètres avant la ligne d'arrivée, à droite vers le Stade de Penvillers, permettant de rejoindre directement en suivant le fléchage le parcours derrière la ligne d'arrivée.

Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules de la Direction de l'organisation, les Commissaires, le Médecin officiel, et le Directeur Sportif du vainqueur s'il arrive détaché avec au moins une minute d'avance (article 2.3.006 du règlement UCI).

Article 11 : Opérations de départ à Saint-Evarzec

09H30 Equipement véhicules suiveurs

Distribution des macarons, plaques officielles (motos et voitures)

Montage des radios.

Tout véhicule non muni de plaque officielle sera interdit dans la caravane course.

10H15 Réunion d'information motards et chauffeurs échelon course.

A la permanence (Halle des sports)

Seules les motos, ainsi que les véhicules « Direction de l'organisation et de la course », « Juge à l'arrivée », sont autorisés à doubler les coureurs

Les voitures des Directeurs Sportifs et du service médical ne pourront le faire qu'après accord du Directeur de course (ravitaillement – dépannage)

10H35 : Signature de la feuille d'émargement et présentation des équipes au public sur le podium parking (Halle des sports) suivi d'une deuxième présentation des équipes par Daniel Mangeas pour les invités VIP dans la Hall des sports.

11H30 Mise en place des véhicules officiels et directeurs sportifs

11H35 : Appel des concurrents

11H40 : Départ fictif

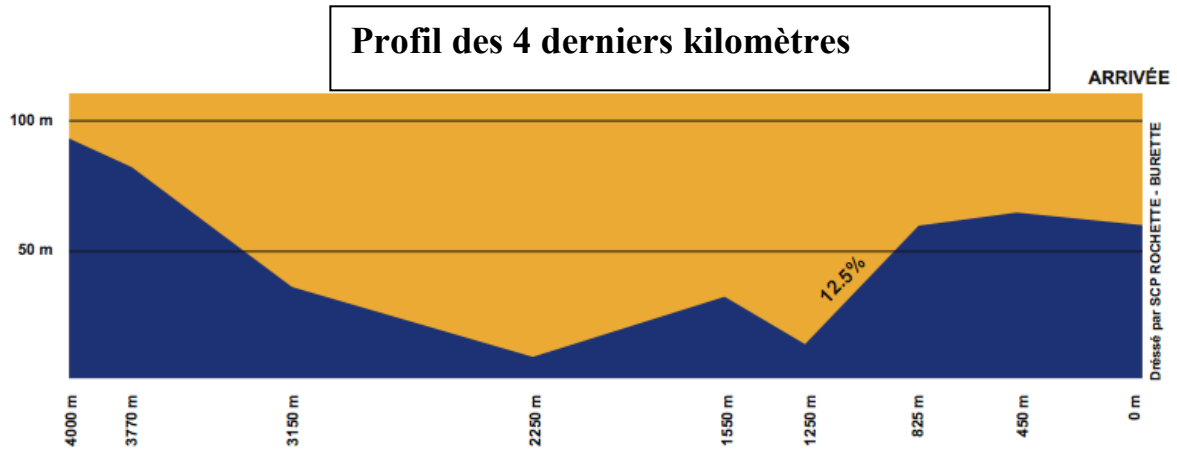
12H00 : Départ officiel lancé du Tour du Finistère



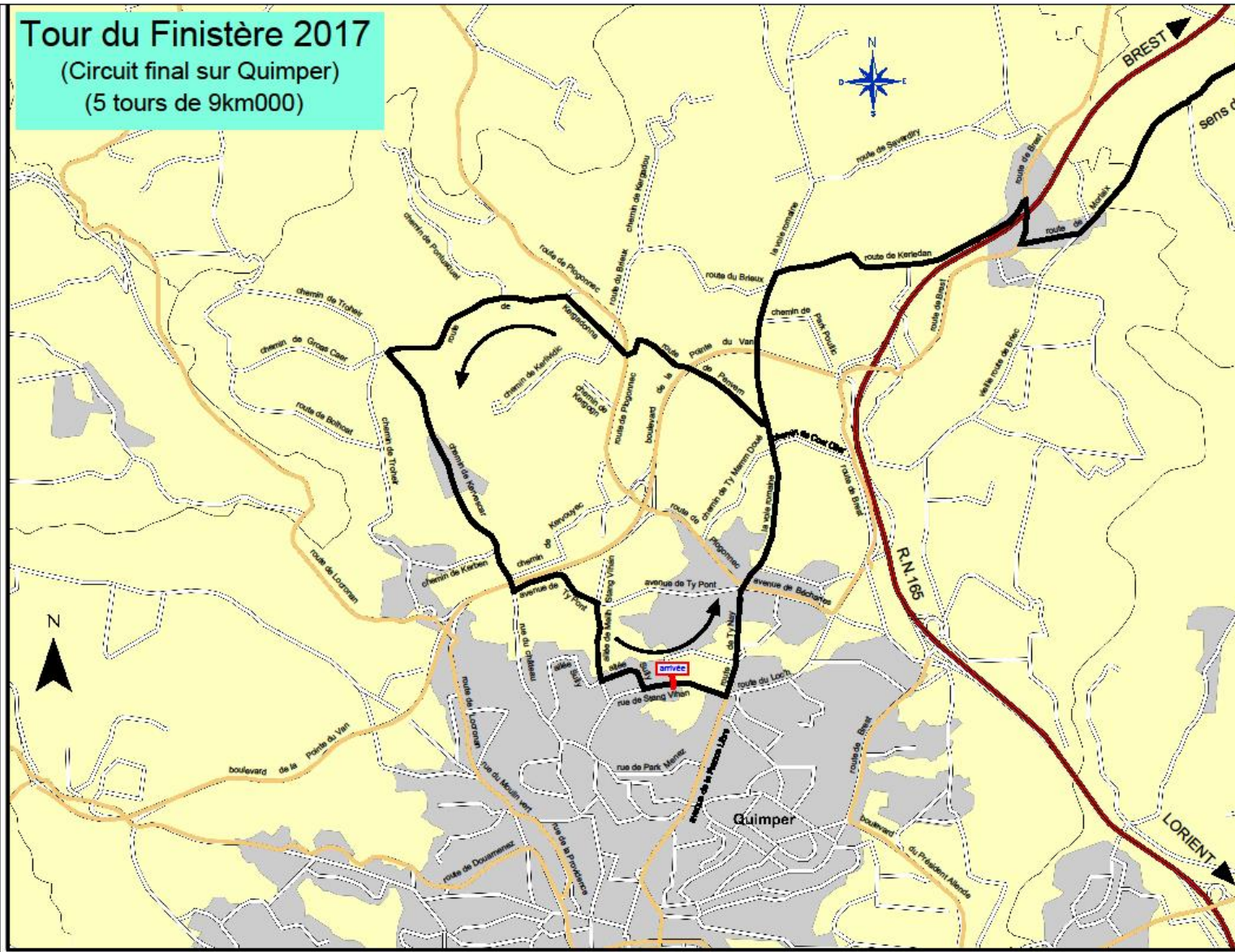
Article 12 : Modalités et opérations d'arrivée à Quimper

Arrivée

L'arrivée étant jugée sur un circuit de 9 Km à effectuer 5 fois, l'entraide autorisée entre coureurs ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve. Afin d'éviter les interventions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons les commissaires peuvent décider une neutralisation à l'entrée du circuit.



Tour du Finistère 2017
(Circuit final sur Quimper)
(5 tours de 9km000)



Permanence d'arrivée

Avant l'arrivée - Complexe Stade de Penvillers
rue de Stang Bihan
29000 Quimper
Tel : 06.45.27.79.97
Après l'arrivée - Diffusion des résultats à l'Artimon

Contrôle médical

Bureau Service des Sports Division Technique (en face de la déviation)
32 rue de Stang Bihan
Tel : 02.98.64.37.81 Fax : 02.98.64.25.33

Vestiaires – douches – WC

Tribune, Complexe Sportif de Penvillers, face à la ligne d'arrivée
Et Stade de Kerfeunteun

WC

Stade de Kerfeunteun
Complexe Sportif de Penvillers, face à la ligne d'arrivée.

Salle de classement pour les commissaires

Artimon, face à la ligne d'arrivée.

Salle de Presse

Artimon, face à la ligne d'arrivée.

Article 13 : Prix

Classement général individuel de l'épreuve : Grille 14.477 Euros

1	5785	6	433	11	147	16	147
2	2895	7	433	12	147	17	147
3	1445	8	287	13	147	18	147
4	715	9	287	14	147	19	147
5	580	10	147	15	147	20	147

Sprints Intermédiaires « Trophée Crédit Agricole »

Un classement des sprints intermédiaires est organisé sur 7 sprints en cours d'épreuve. Les 3 premiers de chaque sprint marqueront 5, 3 et 1 points. Un classement général avec dotation sera établi à l'issue de l'épreuve. Participeront à ce classement les coureurs classés à l'arrivée. En cas d'égalité, le nombre de premières places sera déterminant puis le nombre de deuxièmes places et enfin le nombre de troisièmes places. En cas de nouvelle égalité, selon l'UCI (2.3.037) c'est directement la place à l'arrivée qui départage les coureurs ex aequo dans les classements individuels annexes.

Premier coureur Breton – Trophée de la Région Bretagne

Un trophée sera attribué au premier coureur Breton né ou licencié en Bretagne.

Le plus combatif – Trophée du Conseil Départemental

Un trophée sera attribué au lauréat du prix de la combativité, qui récompense le coureur le plus généreux dans l'effort et manifestant le meilleur esprit sportif. Ce prix est décerné par un jury présidé par le Directeur de l'organisation.

Article 14 : Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% (2.3.039) du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Article 15 : Antidopage

Les règlements antidopage de l'UCI et de la FFC s'appliquent intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux du « Bureau Service des Sports Division Technique, 32 rue de Stang Bihan » à proximité de la ligne d'arrivée (à l'entrée de la déviation).

Article 16 : Protocole

Conformément aux articles 1.2.112 et 1.2.113 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition :

- les trois premiers de l'épreuve
- les vainqueurs des classements annexes suivants : « Trophée Crédit Agricole », « premier coureur Breton », « le plus combatif ».
- le leader de la Coupe de France ou en cas d'absence son Directeur Sportif, et le meilleur Jeune de la Coupe de France.

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des coureurs, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non remise des primes.

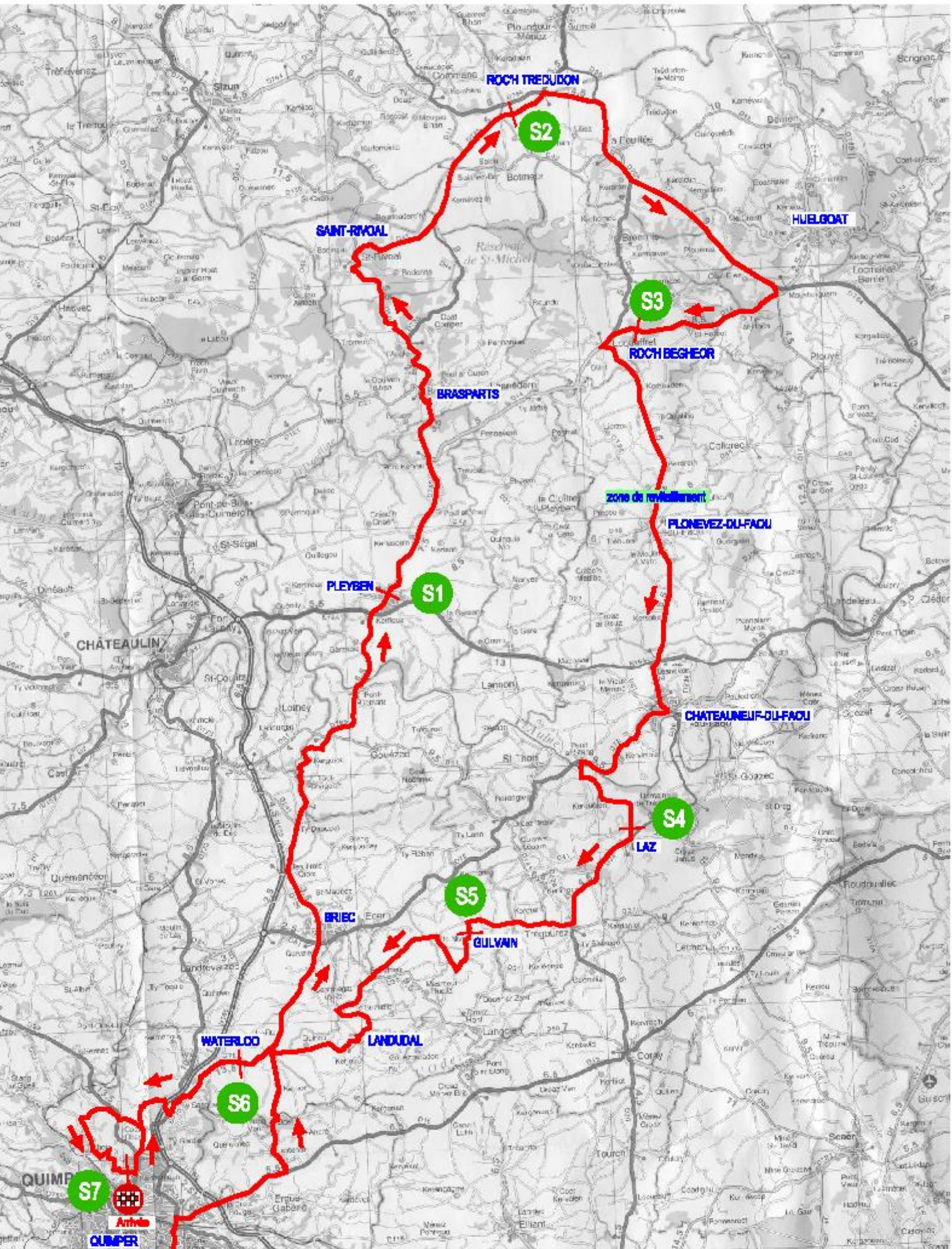
Article 17 : Pénalités

Les dispositions du présent règlement particulier sont réputées acceptées par les concurrents du seul fait de leur engagement à l'épreuve. Les infractions feront l'objet de pénalités prévues au règlement de l'UCI.

Article 18 : Développement durable

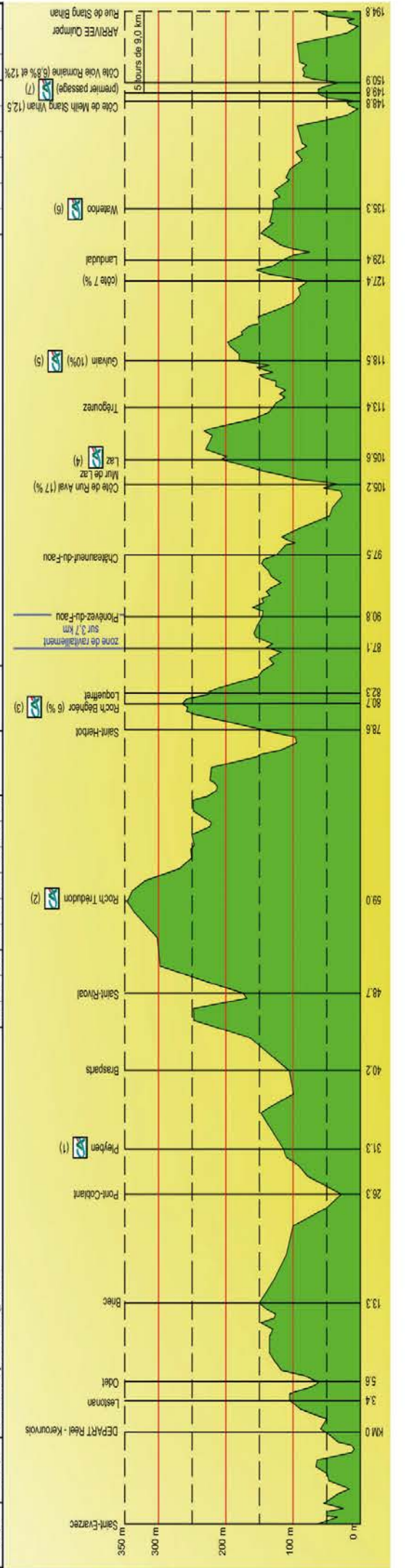
L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité. Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre détritrus en dehors des emplacements prévus à cet effet.

Plan du parcours : Saint-Evarzec - Quimper



TOUR DU FINISTERE - Trophée Crédit Agricole Samedi 15 avril 2017

Kilomètres parcourir	ITINÉRAIRE			Kilomètres parcourir			Heures de passage Moyennes horaires course			ITINÉRAIRE			Heures de passage Moyennes horaires course					
	A			A			44 Km			44 Km			44 Km			44 Km		
	Parcours	42 Km	40 Km	Parcours	42 Km	40 Km	44 Km	42 Km	40 Km	44 Km	42 Km	40 Km	44 Km	42 Km	40 Km			
194,8	0	Départ réel (D15 Kerourvois, sortie de voie express)	12 H 00	12 H 00	12 H 00	12 H 00	89,6	105,2	Côte de Run Aval, pente à 17% (dit Mur de Laz)	14 H 23	14 H 30	14 H 38	14 H 23	14 H 30	14 H 38			
194,6	0,2	D15 Rond point de Kerourvois	12 H 00	12 H 04	12 H 05	12 H 05	89,2	105,6	Laz - Trophée Crédit Agricole (4)	14 H 28	14 H 35	14 H 43	14 H 28	14 H 35	14 H 43			
191,7	3,1	D15/C 6 rond point, à gauche C6 direction Odet Lestonan	12 H 05	12 H 08	12 H 08	12 H 08	86,1	108,7	D.36 carrefour (stop), prendre à droite, direction Trégourez	14 H 29	14 H 37	14 H 44	14 H 29	14 H 37	14 H 44			
191,4	3,4	C6 Lestonan, tout droit, prendre C8	12 H 08	12 H 12	12 H 12	12 H 12	85,2	109,6	D36/D141 Trégourez à droite avenue de la Foire	14 H 35	14 H 42	14 H 50	14 H 35	14 H 42	14 H 50			
189,0	8,8	C8/D785 Carrefour, à droite direction Briece	12 H 12	12 H 18	12 H 19	12 H 20	81,4	113,4	D141 carrefour à gauche direction edern	14 H 36	14 H 44	14 H 52	14 H 36	14 H 44	14 H 52			
186,2	8,8	D785 Briece	12 H 18	12 H 19	12 H 19	12 H 20	80,3	114,5	Carrefour à gauche direction Gulvain	14 H 41	14 H 48	14 H 57	14 H 41	14 H 48	14 H 57			
181,5	13,3	Rond point, tout droit, direction Pleyben	12 H 19	12 H 22	12 H 22	12 H 23	77,0	117,8		14 H 44	14 H 51	15 H 00	14 H 44	14 H 51	15 H 00			
181,2	13,6	Pont Coblant	12 H 22	12 H 28	12 H 29	12 H 30	76,8	118,0		14 H 49	14 H 56	15 H 05	14 H 49	14 H 56	15 H 05			
168,5	26,3	Pleyben	12 H 41	12 H 43	12 H 43	12 H 46	76,3	118,5	Gulvain (10%) Trophée Crédit Agricole (5)	14 H 42	14 H 49	14 H 58	14 H 42	14 H 49	14 H 58			
164,4	30,4	Brieyben - Trophée Crédit Agricole (1)	12 H 43	12 H 45	12 H 45	12 H 47	74,7	120,1	carrefour stop à droite Le Niver	14 H 44	14 H 52	15 H 00	14 H 44	14 H 52	15 H 00			
154,6	40,2	Brieyben	12 H 45	12 H 48	12 H 48	12 H 51	73,1	121,7	Le Niver carrefour à gauche edern	14 H 46	14 H 54	15 H 03	14 H 46	14 H 54	15 H 03			
151,1	43,7	D785/D30 Carrefour, à gauche D30, direction Saint Rivoal	13 H 00	13 H 02	13 H 02	13 H 06	61,0	133,8	carrefour stop tout droit direction Landudal	14 H 51	14 H 59	15 H 08	14 H 51	14 H 59	15 H 08			
146,1	48,7	Saint Rivoal	13 H 06	13 H 10	13 H 10	13 H 13	60,9	133,9	carrefour direction landudal à gauche	14 H 53	14 H 62	15 H 11	14 H 53	14 H 62	15 H 11			
145,7	49,1	D30/D42 carrefour, à droite D42, direction Morlaix	13 H 07	13 H 10	13 H 10	13 H 14	59,5	135,3	carrefour à gauche direction Pont Glaz (côte 7%)	14 H 54	14 H 63	15 H 12	14 H 54	14 H 63	15 H 12			
141,7	53,1	D42/D785 carrefour, à gauche D785, direction Morlaix	13 H 12	13 H 16	13 H 16	13 H 20	58,5	136,3	carrefour à droite	14 H 56	14 H 65	15 H 14	14 H 56	14 H 65	15 H 14			
138,6	56,2	D785 Carrefour Commana, tout droit direction Morlaix	13 H 17	13 H 20	13 H 20	13 H 24	58,4	136,4	carrefour à droite C3 direction Landudal	14 H 57	14 H 66	15 H 15	14 H 57	14 H 66	15 H 15			
135,8	59	Roc'h Trédudon - Trophée Crédit Agricole (2)	13 H 20	13 H 24	13 H 24	13 H 29	55,2	139,6	Landudal	14 H 58	14 H 67	15 H 16	14 H 58	14 H 67	15 H 16			
134,4	60,4	D785/D764 Roch Trédudon, carrefour, à droite D764	13 H 22	13 H 26	13 H 26	13 H 31	52,8	142,0	C1 carrefour à gauche	14 H 57	14 H 66	15 H 15	14 H 57	14 H 66	15 H 15			
120,7	74,1	D764/D14 carrefour, à droite sortie direction Plouyé	13 H 41	13 H 46	13 H 46	13 H 51	51,9	142,9	C1/C2 carrefour à droite direction quimper	14 H 57	14 H 66	15 H 15	14 H 57	14 H 66	15 H 15			
120,5	74,3	D14 carrefour, à droite direction St Herbot	13 H 41	13 H 46	13 H 46	13 H 51	50,7	144,1	carrefour à droite	15 H 02	15 H 11	15 H 21	15 H 02	15 H 11	15 H 21			
116,2	78,6	St Herbot	13 H 47	13 H 52	13 H 52	13 H 58	48,7	146,1	D785 carrefour à gauche direction Quimper	15 H 03	15 H 12	15 H 21	15 H 03	15 H 12	15 H 21			
114,1	80,7	Roch Béghéor (6%) - Trophée Crédit Agricole (3)	13 H 50	13 H 55	13 H 55	14 H 01	47,2	147,6	Waterloo (lieu dit) - Trophée Crédit Agricole (6)	15 H 05	15 H 13	15 H 23	15 H 05	15 H 13	15 H 23			
112,5	82,3	Loqueffret	13 H 52	13 H 58	13 H 58	14 H 03	46,9	147,9	Carrefour Penity, à droite	15 H 06	15 H 15	15 H 24	15 H 06	15 H 15	15 H 24			
112,0	82,8	D36 Carrefour, virage semé à gauche vers Plonévez du Faou	13 H 53	13 H 58	13 H 58	14 H 04	46,2	148,6	Carrefour tout droit, vers route de Penfrat	15 H 06	15 H 15	15 H 24	15 H 06	15 H 15	15 H 24			
107,7	87,1	Zone de ravitaillement sur 3,7 Km	13 H 59	14 H 04	14 H 04	14 H 11	46,0	148,8	Carrefour à gauche VC153 Voie Romaine	15 H 10	15 H 19	15 H 29	15 H 10	15 H 19	15 H 29			
104,0	90,8	Plonévez du Faou	14 H 04	14 H 10	14 H 10	14 H 16	45,7	149,1	Carrefour Kemilis, tout droit	15 H 14	15 H 23	15 H 33	15 H 14	15 H 23	15 H 33			
97,3	97,5	Chateaufort du Faou	14 H 13	14 H 19	14 H 19	14 H 26	45,3	149,5	Carrefour, à droite, route de Penvern	15 H 15	15 H 24	15 H 34	15 H 15	15 H 24	15 H 34			
96,0	98,8	Rond point, à droite rue Jean Marie Birien	14 H 15	14 H 21	14 H 21	14 H 28	45,0	149,8	Carrefour, tout droit, route de Kergadonna	15 H 17	15 H 26	15 H 36	15 H 17	15 H 26	15 H 36			
95,8	99,0	Rond point, prendre tout droit, rue Jean Marie Birien	14 H 15	14 H 21	14 H 21	14 H 29	45,0	149,8	Carrefour, à gauche chemin de Kervescar	15 H 19	15 H 28	15 H 38	15 H 19	15 H 28	15 H 38			
95,3	99,5	D. 72 carrefour, prendre à droite route de Quimper	14 H 16	14 H 22	14 H 22	14 H 29	45,0	149,8	Rond point, tout droit rue du château	15 H 21	15 H 31	15 H 41	15 H 21	15 H 31	15 H 41			
90,9	103,9	D72/C3 carrefour, prendre à gauche direction Pont Pol	14 H 22	14 H 28	14 H 28	14 H 36	45,0	149,8	Carrefour, à gauche avenue de Ti Pont	15 H 22	15 H 32	15 H 42	15 H 22	15 H 32	15 H 42			
90,6	104,2	C3 Pont - Pol, prendre à gauche direction Laz	14 H 22	14 H 29	14 H 29	14 H 36	45,0	149,8	Carrefour, à droite allée de Meilh Stang Vihan	15 H 23	15 H 33	15 H 43	15 H 23	15 H 33	15 H 43			
90,2	104,6	Carrefour, prendre à gauche	14 H 23	14 H 29	14 H 29	14 H 37	45,0	149,8	Côte de Meilh Stang Vihan, pente à 12,5 %	15 H 23	15 H 33	15 H 43	15 H 23	15 H 33	15 H 43			
			14 H 23	14 H 29	14 H 29	14 H 37	0,0	194,8	Carrefour, à gauche rue de Stang Bihan	15 H 24	15 H 34	15 H 44	15 H 24	15 H 34	15 H 44			
									Trophée Crédit Agricole (7) 1er passage sur la ligne	15 H 24	15 H 34	15 H 45	15 H 24	15 H 34	15 H 45			
									Rue de Stang Bihan (ligne d'arrivée) Parc des Expositions									
									Premier passage sur la ligne suivi de 5 tours de circuit de 9 Km									
									Arrivée rue de Stang Bihan - Quimper	16 H 26	16 H 38	16 H 52	16 H 26	16 H 38	16 H 52			



195 Km



QUIMPER
ARRIVEE

SAINT-EVARZEC
DEPART

KAS
Kerfeunteun Animations Sportives

32^e édition
15 avril 2017